

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/52/ du 29/6/1983

DECRET /MTPS-DGI P-D
portant intégration et nomination de
certains candidats du Ministère de
l'Education Nationale dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) en
ASSEKE Laurent François.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n°67/304 du 30.9.57 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement notamment en son article 3 ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelle-
ments indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.72 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 1525/MEN-DGAS-DRAA-SP-83 du 7.12.83
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
les dossiers constitués par les intéressés;

DECRET

yh

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la licence Es-Lettres (Session de 1981) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), Options : Français, Anglais, Histoire-Géographie et Philosophie, obtenus à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de 1^{er} échelon Stagiaire, indice 830.

yh

- ATSEMERE Laurent François, né le 30 Janvier 1957 à Brazzaville
- BANDANGA EYORINGO Jean, né le 2 Novembre 1956 à Mabongomandongo
- BOUASSAKA Alphonse, né le 3 Mai 1955 à Boko
- DIAMONA Ferdinand, né le 6 Novembre 1957 à Kibouendé
- EDY KANDA BOHAZEBI Séraphin, né le 18 Avril 1958 à Moungali (Brazzaville)
- GANONGO GUENONI IXIA, né le 16 Juin 1956 à Tackia
- ILOUD Marthe Zoé, née le 14 Juillet 1956 à Divénié
- KIMBOUALA Albert, né vers 1957 à Pangala
- KOUANZI Jean Maurice, né en 1954 à Maramba (Divénié)
- KOUKA Guy Blaise Edmond, né le 16 Novembre 1953 à Brazzaville
- LAYOULA Ferdinand, né le 19 Juillet 1954 à Hamon
- MOUMERE Joseph, né vers 1956 à MPassa
- MOUNGUILLOU Pascal, né le 4 Septembre 1956 à Pointe-Noire
- MPOUD-MOUMFOULA, né en 1953 à Moutouala (Konono)
- NZOUNZI Pierre, né le 4 Octobre 1954 à Brazzaville
- OMBE Joseph, né le 17 Juin 1954 à Brazzaville
- PAMBOU Bernard, né le 14 Juillet 1956 à Ditsandou (Kibangou)
- PAPA Jonas, né le 1er Avril 1956 à Moungoundou Nord
- SALBA Albert, né le 30 Octobre 1956 à Brusseaux
- TSEBO Bernard, né le 13 Octobre 1955 à Kibouendé
- OKASSA LEMBA Frédéric Aimé, né le 9 Mai 1954 à Boundji

yh

.../...

VCOUNDCU Marcel, né vers 1957 à Mvagai

VEUZOLELE Joao Timothé, né le 30 Juillet 1954 à Wembo (Angola)

WAMBA Jacques, né le 16 Mars 1954 à Kimbédi

ARTICLE 2: Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 29 Juin 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

our LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE en Mission

.I. Le Ministre de la Culture et des
Arts, Chargé de la Recherche Scien-
tifique

J.B. TATI-LOUTARD.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
MEN.....2
DGAS.....2
DPAA.....15
DB.....3
DCF.....1
MG.....2
DOSSIERS/DFP...29
DOSSIERS/DPAA...29
B/CCOURRIER.....2
ARCHIVES.....2
INTERESSES.....29